



Litige avec Franfinance après décès de mon mari

Par **Julia78**, le **17/03/2013** à **22:42**

Bonjour, Mon mari est décédé en avril 2009 et nous venions d'acheter en février 2009 un salon canapé et 2 fauteuils. Nous avons pris un crédit sur 48 mois avec assurance décès. On signe le contrat tous les 2, on ne remplit aucun questionnaire médical et l'organisme après quelques jours nous donne son accord sans difficulté. Je les informe du décès de mon mari et il me demande un certificat du médecin. Le médecin déclare la mort naturelle mais signale que mon mari avait un traitement. Après différents échanges on arrive pas à s'entendre, ils disent que nous n'avons pas pris d'assurance et entre-temps sans me prévenir ils annulent l'assurance. Maintenant ils disent que je n'ai pas répondu aux courriers ce qui est faux. J'ai toutes les lettres que je leur ai adressées. En juin 2012 n'obtenant pas de réponse concrète, je stoppe le prélèvement mensuel et là je reçois une réponse pour me dire que le dossier est classé et que je suis au contentieux. Je réécris en envoyant de nouveau les documents, acte de décès, copie du contrat, certificat du médecin. Je viens de recevoir une lettre en AR de l'huissier qui a charge de récupérer la dette pour Franfinance. Que puis-je faire sinon de payer? J'ai 8 jours pour les contacter. Merci de m'éclairer et me conseiller. Forcément la mise en demeure fait peur, avec procédure puis saisie des meubles etc...